

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

MOTEURS A COMBUSTION INTERNE

SESSION 2004

U4 - ETUDE DES CONSTRUCTIONS

Durée: 6 h - Coefficient : 4

*AUCUN DOCUMENT AUTRE QUE LE SUJET N'EST AUTORISE.
L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST AUTORISE.*

Documents à rendre avec la copie : DR1, page : 17/21
DR2, page : 18/21
DR3, page : 19/21
DR4, page : 20/21
DR5, page : 21/21

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet.
Le sujet comporte 21 pages, numérotées de 1 à 21.

| | | | | |
|-------------------------|-------|-----------------------------------|---|---------------------------------|
| CODE EPREUVE : MOEDC | | EXAMEN : BTS | SPECIALITE : MOTEUR A COMBUSTION INTERNE | |
| SESSION 2004 | SUJET | EPREUVE : ETUDE DES CONSTRUCTIONS | | Calculatrice autorisée : oui |
| Durée : 6h | | Coefficient : 4 | N° sujet : 15NB04 | Page : 1 / 1 |

BOÎTE SURMULTIPLIÉE

Aucun document autre que le sujet n'est autorisé.

Matériel autorisé :

Matériel du dessinateur (Té, équerre, compas...)

Moyens de calculs autorisés :

Calculatrice électronique de poche, y compris calculatrice programmable à fonctionnement autonome, non imprimante.

Contenu du dossier :

- Dossier d'étude : pages 2/21 à 8/21
- Dossier technique : DT1 à DT6 ⇒ pages 9/21 à 15/21
- Dossier document « réponse » : R1 à R5 ⇒ pages 16/21 à 21/21

Les candidats rédigeront les réponses aux questions posées sur feuilles de copie ou, lorsque cela est indiqué dans le sujet, sur les documents « réponse » prévus à cet effet.

Les documents « réponse » sont à remettre en fin d'épreuve.